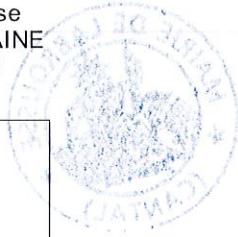




Commune de Labrousse  
3 PLACE DE LA FONTAINE  
15130 LABROUSSE



Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Affiché le

ID : 015-211500855-20230201-2023\_002-DE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Département

CANTAL

## Arrondissement

AURILLAC

## Canton

VIC-SUR-CERE

Séance du 01 février 2023

**Délibération : N° 2023-02**

L'an deux mille vingt trois le Mercredi 01 Février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 3 PLACE DE LA FONTAINE 15130 LABROUSSE sous la présidence de Monsieur Gérard PRADAL, Le Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 13

Date de convocation du Conseil : 25 janvier 2023

Présent(s) :

Pradal Gérard, Bruel Marcel, Daudé Thierry, Amaral Emmanuelle, Noël Géraud, Oustry Michel, Ther Benoit, Chassagne Chrystel, Malgouzou Nathalie, Puybouffat Delphine, Auratus Eric, Baduel Sébastien Turlan Anne

Absent(s) :

Excusé : Lamouroux Nicolas

Secrétaire de séance :

Baduel Sébastien.

## CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AIDE AU RECRUTEMENT.

### DELIBERATION

Monsieur le Maire, rappel au conseil municipal que le recrutement d'un agent technique au poste de cuisinier pour la cantine scolaire en remplacement de l'agent actuel faisant valoir ses droits à la retraite au 01/10/2023, nécessite la mise en place d'un accompagnement au recrutement par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Cantal.

Cet accompagnement nécessite la signature d'une convention avec le centre de gestion.

Le tarif de la prestation sera d'un montant de 300 €.

### DECISION

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de confier au Centre de Gestion du Cantal la prestation d'aide au recrutement et autorise Mr le Maire à signer la dite convention et entérine la décision au 1 février 2023.

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire  
le 01 février 2023  
Reçu en Préfecture  
le 02 février 2023  
Publié ou notifié  
le 02 février 2023

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et  
Au registre sont les signatures.  
Pour Copie Conforme :

Envoyé en préfecture le 02/02/2023  
Reçu en préfecture le 02/02/2023  
Affiché le  
ID : 015-211500855-20230201-2023\_002-DE

En Mairie, le 01 février 2023

Le Maire

Gérard PRADAL

